

Critères d'exclusion pour éviter les controverses

Edition Suisse

La durabilité est notre credo. C'est pourquoi nous avons établi des conditions-cadres pour un investissement responsable sur le plan écologique et social, et appliquons des exclusions dans notre Swisscanto gamme de fonds durables dans des classes d'actif traditionnelles afin d'éviter les controverses. Nos fonds sont classés en deux caractéristiques de la durabilité « Responsable » et « Sustainable ».

En fonction de caractéristique durables, nous excluons les investissements dans des entreprises et des Etats qui contribuent par leurs activités aux principaux problèmes environnementaux et/ou risques sociaux dans le monde, ou qui présentent des risques en matière de gestion d'entreprise c'est-à-dire ceux qui sont impliqués dans des pratiques commerciales et des secteurs d'activité controversés. En résumé, les principales problématiques pour nous actuellement sont les suivantes¹ :



Mise en danger de la société et de la santé

Englobe les Etats et les entreprises qui représentent une menace fondamentale pour les personnes et une coexistence pacifique sur la base de critères sociologiques.



Changement climatique

L'effet de serre causé par l'homme, principalement dû à la combustion des carburants fossiles et aux changements dans l'utilisation des terres, qui renforce l'effet de serre naturel, est considéré comme la principale cause de la progression du changement climatique. Avec nos investissements, nous nous efforçons d'en tenir compte.



Diminution de la biodiversité

Outre le changement climatique, la diminution de la biodiversité est considéré comme la menace écologique mondiale critique que nous voulons endiguer par nos investissements.

Les critères d'exclusion sont continuellement adaptés aux nouveaux résultats et aux nouvelles normes sociales. Pour ce faire, ils sont régulièrement contrôlés en termes d'actualité et d'évolution dans les domaines correspondants. Les données utilisées proviennent de tiers indépendants et sont soumises à un contrôle de plausibilité supplémentaire. Nous utilisons notamment comme sources MSCI ESG Research et la Banque mondiale.

Critères d'exclusion basé sur SVVK-ASIR

Dans tous nos fonds sous gestion dans les catégories de placement traditionnelles, tant active que passive, des critères d'exclusion basant sur l'Association suisse pour des placements de capitaux responsables

(SVVK- ASIR) sont appliquées. Ces critères d'exclusion concernent principalement les fabricants d'armes prohibées (p. ex. mines antipersonnel, armes à sous-munitions et armes nucléaires ne relevant pas du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires). En outre, les obligations d'Etat de pays² que le SVVK-ASIR recommande de ne pas intégrer peuvent également être exclus. Le gestionnaire de fortune des fonds se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exclure des entreprises supplémentaires ou de renoncer à une exclusion.

Critères d'exclusion basé sur SVVK-ASIR³



- Bombes et munitions à fragmentation
- Mines antipersonnel et mines terrestres
- Armes biologiques et chimiques
- Systèmes d'armes nucléaires*
- Matériaux des armes nucléaires*
- Uranium enrichi*
- Armes laser aveuglantes
- Armes incendiaires
- Exclusions basées sur le comportement et
- ▶ violations du droit international

Fabricants d'armes prohibées

→ Critères d'exclusion concernant les entreprises ▶ Critères d'exclusion concernant les Etats

* Uniquement en cas de propagation allant à l'encontre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Non-Proliferation Treaty, « NPT »)

Caractéristiques de durabilité Responsable

Pour les caractéristiques Responsable, nous complétons critères d'exclusion basé sur SVVK-ASIR avec des critères supplémentaires et excluons ainsi d'autres entreprises ayant des modèles d'affaires ESG critiques.

Outre les fabricants d'équipements militaires, d'armes et de munitions, cela inclut les éditeurs de pornographie, l'exploitation du travail des enfants, l'extraction de charbon (> 5% du chiffre d'affaires, hors production de métaux) et les entreprises disposant de réserves de charbon (hors production de métaux). Pour les deux derniers critères d'exclusion, il est possible, à titre exceptionnel, d'investir dans les Green et Sustainability Bonds des entreprises concernées. Dans le cas d'une Green et Sustainability Bond, l'émetteur doit utiliser les moyens financiers obtenus par l'émission de Green et Sustainability Bond à des fins spécifiques⁴. En cas d'infractions potentielles aux principes du Pacte mondial des

¹ La mise en œuvre concrète des exclusions pour les différentes lignes de produits figure à la page 3.

² Les pays suivants sont actuellement exclus : Afghanistan, Biélorussie, Corée du Nord, Iran, Libye, Myanmar, Russie, Soudan du Sud, Syrie, Venezuela, Zimbabwe.

³ La seule application de ces critères d'exclusion n'est pas considérée comme une approche de durabilité.

⁴ Les Green Bonds servent à lever des capitaux pour des activités spécifiques visant à réduire ou à prévenir les effets négatifs sur l'environnement. Les Sustainability Bonds servent également à lever des capitaux pour des activités spécifiques visant à réduire ou à prévenir les effets négatifs sur l'environnement, ainsi que pour des activités spécifiques visant à réduire ou à prévenir les effets négatifs sur la société. Les investissements dans des Green et Sustainability Bonds contribuent ainsi à un changement positif en ce qui concerne le critère d'exclusion concerné.

Nations Unies (norme des Nations Unies relative aux droits de l'homme et du travail, aux normes environnementales et à la lutte contre la corruption) que le screening appliqué génère, le gestionnaire de fortune du fonds cherche le dialogue dans le cadre de l'engagement et invite les entreprises à modifier leur comportement. Si aucun changement de comportement n'intervient dans un délai raisonnable, les placements fondamentalement existants sont vendus.

Critères d'exclusion Responsable supplémentaires*



- Fabrication d'armes et de munitions
- Fabrication d'équipements militaires (> 5% du chiffre d'affaires)
- Infractions au Pacte mondial des Nations Unies
- Exploitation du travail des enfants
- Production de contenu pornographique



- Extraction de charbon (> 5% du chiffre d'affaires, hors production de métaux)**
- Réserves de charbon (hors production de métaux)**

→ Critères d'exclusion concernant les entreprises ► Critères d'exclusion concernant les Etats
* Critères d'exclusion en plus des critères d'exclusion basé sur SVVK-ASIR

** Green et Sustainability Bonds exclus

Sustainable caractéristiques

Au sein de notre gamme de produits, les fonds présentant une caractéristique Sustainable sont ceux qui ont le plus haut degré de durabilité. En concentrant les investissements sur les entreprises et les États qui, grâce à leur modèle économique durable contribue de manière significative à la réalisation d'un ou de plusieurs des 17 objectifs de développement durable de l'ONU, nous efforçons d'obtenir un rendement en accord avec d'une utilité sociale.

Les critères d'exclusion sont encore plus complets que pour les solutions Responsible. Les seuils de tolérance pour les entreprises sont stricts et se situent généralement à 0% du chiffre d'affaires. En font également partie les entreprises qui utilisent le génie génétique dans le domaine de la médecine humaine. Les critères d'exclusion s'appliquent également aux entreprises qui opèrent dans la recherche sur les embryons et dans la recherche sur les cellules souches humaines à partir de clones thérapeutiques inacceptables sur le plan éthique ou qui pratiquent le traitement génétique des cellules germinales. Sont également concernés par les critères d'exclusion les producteurs de plantes, d'animaux ou de micro-organismes génétiquement modifiés qui sont disséminés de manière ciblée dans l'environnement. Dans la construction automobile, les entreprises ayant une stratégie de transition globale pour l'utilisation de modes de propulsion alternatifs respectueux du climat ne sont pas exclues.

Dans les caractéristiques Sustainable, les obligations d'Etat des pays qui ne respectent pas les droits de l'homme fondamentaux ou les normes environnementales sont exclues en plus. En matière de risques pour la société et la santé, le niveau de démocratie et de liberté de chaque pays est un critère important. Nous définissons celui-ci à l'aide de l'indice de liberté de Freedom House⁵. Sur la base de différents paramètres, notamment les élections libres, la liberté d'expression et de religion, la liberté de réunion, l'égalité devant la loi et la garantie des droits de propriété, cet indicateur détermine les libertés civiles pertinentes dans les Etats concernés. Les pays considérés comme « non libres » sont exclus des investissements. De plus, les Etats qui présentent un niveau de corruption perçu comme élevé dans le secteur public sont exclus. Celui-ci est déterminé à l'aide de l'Indice de perception de la corruption de Transparency International⁶, qui classe les pays

en fonction du degré de corruption perçu chez les fonctionnaires et responsables politiques locaux. Les Etats dont la valeur est inférieure à 35 selon l'indice de perception de la corruption sont exclus en conséquence. Selon nous, l'application de la peine de mort est également incompatible avec les droits de l'homme. Nous n'investissons donc pas dans obligations d'Etats qui utilisent cette pratique controversée sur les plans éthique, pénal et pratique. De même, les obligations d'Etats qui utilisent plus de 4% de leur produit intérieur brut (PIB) pour leurs dépenses militaires ne font pas partie de l'univers de placement Sustainable. De plus, les obligations d'Etats sont exclues dont le mix énergétique repose à plus de 50% sur le nucléaire et prévoient, en plus, de développer cette part. Sont également exclus les obligations d'Etats qui n'ont pas ratifié l'Accord de Paris sur le climat, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et/ou l'Accord sur l'environnement Convention on Biological Diversity (CBD) pour la protection de la biodiversité. Des critères d'exclusion stricts pour les entreprises et les États garantissent que les investissements sont réalisés de manière responsable et éthique. En complément, des exceptions pour les Green Bonds et Sustainability à usage spécifique permettent des investissements ciblés dans les technologies respectueuses du climat et la protection de la biodiversité, afin de soutenir la transition nécessaire.

Critères d'exclusion Sustainable supplémentaires*



- Fabrication d'équipements militaires
- Exploitation d'installations nucléaires**
- Extraction d'uranium
- Construction de réacteurs nucléaires**
- Génie génétique : médecine humaine
- Fabrication de tabac et d'articles pour fumeurs
- Production d'alcool (> 5% du chiffre d'affaires)
- Jeux de hasard (> 5% du chiffre d'affaires)
- Elevage industriel
- Faible niveau de démocratie et de liberté**
- Application de la peine de mort**
- Budget militaire élevé (> 4% du PIB)**
- Développement de l'énergie nucléaire (part totale > 50%)**
- Corruption (Indice de perception de la corruption < 35)**
- Etats n'ayant pas ratifié le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**



- Extraction de charbon et de réserves de charbon**
- Exploitation de centrales à énergie fossile (> 5% du chiffre d'affaires)**
- Extraction de gaz naturel**
- Extraction de pétrole**
- Constructeurs automobiles traditionnels sans stratégie de transition complète pour l'utilisation de moteurs alternatifs plus respectueux du climat**
- Construction d'avions**
- Compagnies aériennes**
- Compagnies de croisière**
- Etats n'ayant pas ratifié l'Accord de Paris sur le climat**



- Génie génétique (dissémination d'OGM⁷)**
- Pêche et pisciculture non durables**
- Exploitation forestière non durable**
- Huile de palme non certifiée (RSPO < 50%)
- Etats n'ayant pas ratifié la Convention sur la diversité biologique (CBD)**

→ Critères d'exclusion concernant les entreprises ► Critères d'exclusion concernant les Etats

* Critères d'exclusion en plus des critères d'exclusion basé sur SVVK-ASIR et des critères d'exclusion des caractéristiques Responsible

** Green et Sustainability Bonds exclus

⁵ freedomhouse.org

⁶ transparency.org

⁷ Organismes génétiquement modifiés

Aperçu des critères d'exclusion pour les fonds Swisscanto⁸

Caractéristiques de durabilité		Traditionnelle (non durable)		+	Responsable ¹¹		+	Sustainable	
Problématique	 Mise en danger de la société et de la santé	Basé sur SVVK-ASIR ⁹	→ Fabricants d'armes prohibées : → Bombes et munitions à fragmentation → Mines antipersonnel et mines terrestres → Armes biologiques et chimiques → Systèmes des armes nucléaires¹⁰ → Matériaux des armes nucléaires¹⁰ → Uranium enrichi¹⁰ → Armes laser aveuglantes → Armes incendiaires → Exclusions basées sur le comportement et → Violations du droit international		→ Fabrication d'armes et de munitions → Fabrication d'équipements militaires (> 5% du chiffre d'affaires) → Infraction au Pacte mondial des Nations unies¹² → Exploitation du travail des enfants → Production de contenu pornographique		→ Fabrication d'équipements militaires → Exploitation d'installations nucléaires¹³ → Extraction d'uranium → Construction de réacteurs nucléaires¹³ → Génie génétique : médecine humaine → Fabrication de tabac et d'articles pour fumeurs → Production d'alcool (> 5% du chiffre d'affaires) → Jeux de hasard (> 5% du chiffre d'affaires) → Elevage industriel		→ Faible niveau de démocratie et de liberté¹³ → Application de la peine de mort¹³ → Budget militaire élevé > 4% du PIB¹³ → Développement de l'énergie nucléaire (part totale > 50%)¹³ → Corruption (indice de corruption < 35)¹³ → Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pas ratifié¹³
	 Changement climatique			→ Extraction de charbon(> 5% du chiffre d'affaires, hors production de métaux)¹³ → Réserves de charbon (hors production de métaux)¹³		→ Extraction de charbon et de réserves de charbon¹³ → Exploitation de centrales à énergie fossile (> 5% du chiffre d'affaires)¹³ → Extraction de gaz naturel¹³ → Extraction de pétrole¹³ → Constructeurs automobiles traditionnels sans stratégie de transition complète vers l'utilisation de moteurs alternatifs plus respectueux du climat¹³ → Construction d'avions¹³ → Compagnies aériennes¹³ → Compagnies de croisière¹³		→ L'Accord de Paris sur le climat pas ratifié¹³	
	 Diminution de la biodiversité					→ Génie génétique : Dissémination d'OGM¹³ → Pêche et pisciculture non durables¹³ → Sylviculture non durable¹³ → Huile de palme non certifiée (RSPO < 50%)		→ La Convention sur la diversité biologique (CBD) pas ratifié¹³	
→ Critères d'exclusion concernant les entreprises → Critères d'exclusion concernant les Etats									

→ Critères d'exclusion concernant les entreprises
→ Critères d'exclusion concernant les Etats

⁸ Exceptionnellement, il est possible de ne pas tenir compte des critères d'exclusions dans le respect des intérêts des investisseurs, par exemple dans le cadre de placements indirects.

⁹ Les critères d'exclusion basés sur SVVK-ASIR concernent surtout les fabricants d'armes prohibées et les critères d'exclusion basés sur le comportement des entreprises et englobent également les Etats contre lesquels la Suisse a décrété un embargo complet sur les biens d'armement ou de répression.

¹⁰ Uniquement en cas de propagation allant à l'encontre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Non-Proliferation Treaty, « NPT »)

¹¹ Il existe différents critères d'exclusion pour l'immobilier Responsable direct et indirect.

¹² Norme des Nations unies sur les droits de l'homme, les droits du travail, les normes environnementales et la lutte contre la corruption. Les infractions au Pacte mondial des Nations unies sont à nouveau examinées en détail. Dans le cadre de cet engagement, nous recherchons le dialogue et encourageons les entreprises à modifier leur comportement. Si aucune modification n'est apportée dans un délai raisonnable, les placements existants doivent être vendus.

¹³ Les critères d'exclusion peuvent être ignorés pour les Green et Sustainability Bonds.

Mentions légales

Cette publication a été produite par la Zürcher Kantonalbank et est destinée à la distribution en Suisse. Elle ne s'adresse pas aux personnes d'autres pays. Sauf indication contraire, les informations se rapportent à la gestion de fortune de la Zürcher Kantonalbank sous la marque Swisscanto, qui comprend présentement des placements collectifs de capitaux de droit suisse, luxembourgeois et irlandaise (ci-après les « fonds Swisscanto »). Les présentes informations sont publiées à titre purement publicitaire et informatif et ne constituent ni un conseil en placement ni une recommandation de placement. La présente publication ne constitue ni une offre de vente, ni un ordre ou une invitation à signer ou à remettre une offre de vente pour des instruments financiers quelconques. Elle ne constitue pas non plus la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les opinions et évaluations contenues dans ce document concernant des titres et/ou des émetteurs n'ont pas été préparées conformément aux réglementations relatives à l'indépendance des analystes financiers et constituent donc des communications promotionnelles (et non des analyses financières indépendantes). En particulier, les employés responsables de ces opinions et évaluations ne sont pas nécessairement soumis à des restrictions sur le commerce des titres correspondants et peuvent en principe effectuer des transactions personnelles ou des transactions pour la banque sur ces titres. Les documents publiés (contrats de fonds, conditions contractuelles, prospectus de vente et/ou informations clés pour l'investisseur, ainsi que rapports annuels) constituent la seule base contraignante pour l'acquisition de fonds Swisscanto. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement sur le site products.swisscanto.com et sous forme papier auprès de Swisscanto Direction de Fonds SA, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich, qui représente les fonds luxembourgeois, ainsi qu'auprès de toutes les agences de la Zürcher Kantonalbank, Zurich. Pour les fonds domiciliés en Irlande, le représentant est Carne Global Fund Managers (Schweiz) AG. Zürcher Kantonalbank est l'agent payeur pour les fonds Swisscanto irlandais en Suisse et pour les fonds luxembourgeois. Les informations contenues dans le présent document ont été élaborées avec le soin habituellement requis. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations fournies. Les informations contenues dans la présente publication peuvent être modifiées à tout moment. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences des investissements qui auraient été effectués sur la base du présent document. Tout investissement comporte des risques, notamment de fluctuation de valeur et de rendement. En ce qui concerne les fonds Swisscanto domiciliés en Suisse, il est précisé, en matière d'information sur la durabilité, qu'il n'existe pas en Suisse de cadre ni de liste de facteurs universellement acceptés dont il faudrait tenir compte pour garantir la durabilité des placements. Des informations sur les aspects liés à la durabilité selon le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations pour les fonds Swisscanto de droit luxembourgeois et irlandais sont disponibles sur le site Internet suivant : products.swisscanto.com. Les produits et services décrits dans la présente publication ne sont pas disponibles pour les « US Persons » telles que définies par la réglementation en vigueur. This publication and the information contained in it must not be distributed and/or redistributed to, used or relied upon by, any person (whether individual or entity) who may be a US person under Regulation S of the US Securities Act of 1933. US persons include any US resident; any corporation, company, partnership or other entity organized under any law of the United States; and other categories set out in Regulation. Etat des données (sauf mention contraire): 04.2025. © 2025 Zürcher Kantonalbank. Tous droits réservés.